

Paris, le 18 novembre 2022

France Assos Santé : la réponse de la CSMF

Dans un communiqué de presse publié hier, France Assos Santé accuse les syndicats de médecins de faire obstruction à l'accès aux soins. La CSMF dénonce avec la plus grande fermeté cette prise de position mensongère.

La CSMF tient à rappeler que les médecins ne peuvent être tenus responsables des politiques publiques qui, depuis 40 ans, ont contribué à diminuer le nombre de médecins, aboutissant à la situation démographique d'aujourd'hui.

Oui, la CSMF est opposée aux mesures coercitives et à la régulation des installations. Ces mesures ne fonctionnent pas comme l'ont montré les expérimentations étrangères et même la régulation d'autres professionnels de santé dans notre pays. Brandir la menace de la coercition ou de la régulation est un comportement purement démagogique. On ne régule pas une profession en déficit démographique.

La CSMF réaffirme à nouveau la nécessité de travailler en coordination avec les autres professionnels de santé. Si certaines tâches peuvent être partagées, cela doit se faire dans le cadre d'un parcours de soins dont le chef d'orchestre est le médecin traitant. Il en va de la qualité et de la pertinence de la prise en charge. Tout faire pour favoriser l'accès aux soins de nos concitoyens est une évidence. S'orienter vers une médecine à deux vitesses serait une faute.

La CSMF appelle de ses vœux un plus grand nombre d'infirmières en pratique avancée. Elles sont un atout majeur pour améliorer la prise en charge des patients et libérer du temps médecin aujourd'hui si précieux. Cela doit se construire dans le cadre des décrets actuels entourant ce nouvel exercice.

Dans le cadre des négociations conventionnelles qui viennent de s'ouvrir, la CSMF demande les moyens pour permettre aux médecins de prendre en charge les 650 000 patients en ALD sans médecin traitant.

Enfin, et surtout, la CSMF tend la main à France Assos Santé pour trouver ensemble les mesures permettant d'améliorer l'accès aux soins des Français. Cela nécessite des moyens et une volonté politique bien éloignée de la coercition que certains de nos élus veulent nous imposer. La CSMF revendique une politique faite de droits et de devoirs, de liberté et de

responsabilité. C'est en valorisant l'expertise de nos médecins que nous leur donnerons les moyens de s'organiser. Les droits et les devoirs sont l'affaire de tous, des médecins et des autres professionnels de santé, de l'Etat et de la Caisse d'Assurance Maladie mais aussi des patients. Plus de 50 millions de rendez-vous non honorés chaque année sont aussi une source de préoccupation pour chacun d'entre nous...

Dr Franck Devulder - Président
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Franck Devulder, médecin gastro-entérologue, depuis mars 2022.